

SOMMET DE COPENHAGUE, RÉUSSITE OU ÉCHEC?
RAPPORT FINAL

Par

Cédric Valois-Mercier

Jonia Joseph

Laurence Dubuc-Valentine

Travail présenté à monsieur Patrice Cordeau dans le cadre du cours

Éléments de gestion de l'environnement

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, 23 avril 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MISE EN CONTEXTE	2
2. PROBLÉMATIQUE	3
2.1. Enjeux environnementaux	3
2.2. Enjeux politico-juridiques	5
2.3. Enjeux économiques.....	8
2.4. Enjeux sociaux	9
3. MÉTHODOLOGIE	10
3.1. Méthode de pondération des critères	10
3.2. Méthode d'attribution des cotes	11
3.3. Méthode d'analyse et d'interprétation des cotes	11
4. EXPLICATION DES CRITÈRES ET DE LEUR PONDÉRATION	13
5. ANALYSE DES CRITÈRES	15
6. PRISE DE POSITION ET DEFENSE DE CETTE POSITION	18
CONCLUSION	20
RÉFÉRENCES	21
BIBLIOGRAPHIE	25
ANNEXE I ÉMISSION DE GES ANTHROPIQUES EN 2004	28
ANNEXE II ACCORD DE COPENHAGUE	30
ANNEXE III STOCKS TOTAUX DE CARBONE SÉQUESTRÉS PAR GRANDE ZONE AGRO-ÉCOLOGIQUE	35
ANNEXE IV CIBLES CHIFFRÉES DE QUELQUES PAYS DÉCOULANT DE L'ACCORD DE COPENHAGUE	37
ANNEXE V MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCHELLE D'INTERPRÉTATION	40

LISTE DES ACRONYMES

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CO ₂	Dioxyde de carbone
COP	Conference of the Parties (Conférence des parties)
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GES	Gaz à effet de serre
HCCI	Haut Conseil de la coopération internationale
IDH	Indice de développement humain
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PED	Pays en développement
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts et Augmentation des stocks de carbone en forêts
UNICEF	United Nation Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1	Échelle de pondération des critères	10
Figure 3.2	Représentation graphique des cotes allant de -2 à +2	11

INTRODUCTION

Les changements climatiques représentent un des défis majeurs auquel fait aujourd'hui face l'humanité. La gravité des répercussions de ce phénomène sur l'environnement et les êtres vivants de la planète Terre ne fait que commencer à être considérée dans toute son ampleur. Un consensus s'est récemment développé quant à la responsabilité des êtres humains dans cette problématique et les efforts pour vaincre ce problème majeur en sont devenus d'autant plus urgents. Or, cela implique de remettre en question nos modes de production et de consommation. C'est dans ce contexte que s'est déroulé le Sommet de Copenhague en décembre 2009, lors duquel les participants ont dû faire face à une multitude d'enjeux tout en tentant de répondre à de nombreux objectifs précédemment identifiés, afin de poursuivre la lutte contre les variations du climat.

Ce travail cherche à déterminer si ce sommet a été un échec ou une réussite. Pour y parvenir, de nombreuses ressources ont été consultées parmi lesquelles se retrouvent principalement des sites Internet et des articles de quotidien étant donné que le sommet est un événement récent. Afin d'éviter le problème de la fiabilité parfois défailante des ressources électroniques, seuls les sites officiels ou hautement crédibles ont été retenus. De plus, des experts ont été consultés et les arguments de plusieurs conférenciers ont été pris en compte.

Afin de répondre à l'objectif de ce travail, une mise en contexte comprenant l'historique des rencontres internationales sur la lutte contre les changements climatiques sera d'abord dressée, dans le but de mieux situer l'événement. Puis, les différents enjeux auxquels ont dû faire face les parties seront cernés et regroupés en quatre grandes catégories, à savoir environnementales, politico-juridiques, économiques et sociales. Par la suite, une méthode d'analyse sera élaborée et des critères seront choisis, justifiés et pondérés afin de mieux pouvoir répondre à l'objectif de ce travail. Une prise de position éclairée pourra alors être défendue suite à l'analyse préalablement réalisée. Des pistes de recommandations seront ensuite lancées, et enfin, une conclusion permettra de résumer l'ensemble du travail de façon succincte afin d'en retenir les éléments importants.

1. MISE EN CONTEXTE

La Conférence de Copenhague, qui s'est tenue du 7 au 19 décembre 2009, fait partie intégrante d'un processus international chapeauté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui regroupe plus de 190 États. C'est à Stockholm, en 1972, qu'a eu lieu la première réunion intergouvernementale consacrée à l'environnement. « On avait alors émis que l'avancement économique devait être lié à la protection de l'environnement » (PNUE, 2010). C'est aussi à ce moment que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui est la plus haute instance environnementale au sein des Nations Unies, a été créé.

À la fin du 20^e siècle, à partir des rapports réalisés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), on a commencé à reconnaître le rôle des activités humaines dans les variations du climat dû à l'augmentation de l'émission des gaz à effet de serre (GES). En vue de remédier à cette situation, plusieurs pays ont signé un traité international à Rio de Janeiro en 1992, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 2010). Dans l'article premier de cette convention, les changements climatiques ont été définis comme suit : « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

De la CCNUCC découlent trois organes dont la Conférence des Parties (CDP ou *Conference of the Parties*, COP) qui est l'organe suprême de cette convention. Jusqu'à aujourd'hui, 15 COP ont eu lieu et c'est lors de la 3^e COP en 1997 que le Protocole de Kyoto a été adopté. Ce protocole se voulait être un accord contraignant, concret et chiffré pour les pays signataires, fixant un objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) de 5,2 % par rapport au niveau de 1990. Depuis février 2005, le protocole est entré en vigueur avec une période d'engagement allant de 2008 à 2012. En décembre dernier, en vue de renégocier un autre accord qui donnerait suite au Protocole de Kyoto, la 15^e COP a eu lieu à Copenhague, capitale du Danemark. Cette conférence était déterminante pour la communauté internationale de même que pour la CCNUCC, puisqu'il s'agissait du moment où plus de 190 États et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) s'étaient réunis afin de déterminer quels allaient être leurs engagements.

2. PROBLÉMATIQUE

Cette dernière COP, qui était un évènement majeur quant à la prise de décisions internationales en matière d'environnement, faisait face à de grands enjeux environnementaux, politico-juridiques, économiques et sociaux, qui ont certes influencé les négociations et l'accord qui en a résulté.

2.1. Enjeux environnementaux

Un des enjeux majeurs du Sommet de Copenhague était la reconnaissance par les Parties de l'urgence de minimiser la hausse de la température de la planète à moins de 2 degrés Celsius (°C). (UNICEF, 2009) Dans le quatrième rapport sur les changements climatiques du GIEC, paru en 2007, les scientifiques ont démontré qu'il y a eu une hausse des GES depuis l'époque préindustrielle de même qu'une augmentation de GES de 70% entre 1970 et 2004. L'annexe I illustre l'augmentation des émissions de différents types de GES pour cette période.

Ces experts ont également affirmé que les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ont triplé par rapport à la décennie précédente et qu'il s'avère urgent de limiter l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C (GIEC, 2008).

Dans les points 1 et 2 de l'Accord de Copenhague présenté à l'annexe II, les parties ont admis l'avis scientifique du GIEC selon lequel l'augmentation de la température mondiale doit être inférieure à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, afin d'éviter une augmentation du réchauffement de la planète qui aurait des conséquences irréversibles. Les pays industrialisés ont reconnu les potentiels impacts des changements climatiques sur les pays particulièrement vulnérables et les mesures d'adaptation qui devront être mises en place pour y faire face et réduire leur vulnérabilité (CCNUCC, 2009).

D'après un article publié sur le site de Terra-économica, la reconnaissance générale par les parties du seuil de 2°C est un fait marquant et un point positif du Sommet de Copenhague (Bouvais, 2009). Gilles Sommeria, secrétaire adjoint du GIEC, est également de cet avis.

Cependant, cette opinion est loin d'être partagée par tous. Dans un rapport publié par l'ONG Oxfam Québec, elle stipule que « *cette déclaration d'intention est une fuite en*

avant ». Même si les Parties ont reconnu la nécessité de limiter le réchauffement, elles l'ont fait sans aucun engagement contraignant ni objectif chiffré. Il n'y a donc aucune garantie que le réchauffement restera sous la barre des 2°C (Benicchio, 2009). L'organisation Greenpeace est allée un peu plus loin en affirmant que limiter la hausse de la température de la planète sous le seuil de 2°C était déjà la volonté de la communauté internationale, les parties n'ont fait que la réaffirmer dans l'Accord de Copenhague (Greenpeace, 2009).

Un deuxième enjeu majeur du sommet était la reconnaissance par les parties du rôle crucial des forêts et du sol dans la réduction des émissions de GES (Greenpeace, s.d.). Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans un document publié en 2003, « *les forêts représentent plus de deux milliards d'hectares et sont très importantes pour la santé de la planète* » (FAO, 2003). La gestion des forêts et du sol est à considérer en raison de leur forte capacité à séquestrer le carbone. Dans l'annexe III, un tableau est présenté démontrant la quantité de carbone pouvant être séquestrée dans différentes zones agro-écologiques.

Dans le paragraphe 6 de l'Accord de Copenhague, les parties ont reconnu la nécessité de renforcer l'absorption des émissions de GES par les forêts. Elles ont admis la nécessité de la mise en place immédiate d'un mécanisme, comprenant la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts et l'Augmentation des stocks de carbone en forêts (REDD+), afin de permettre la mobilisation de ressources financières provenant des pays développés (CCNUCC, 2009).

Selon un article publié dans Mediapart, « *la mise en place du mécanisme de REDD-plus serait une roue de secours* » (Viard-Crétat, 2009). Ce mécanisme permettrait de séquestrer un bon nombre d'émissions de GES en attendant un accord plus contraignant. Dans un article publié sur le site de NOVETHIC, il est affirmé que le dossier des forêts était déjà en marche dès la COP 13 à Bali et qu'on n'a fait que débattre des mécanismes de mise en œuvre du programme à Copenhague, qui sont d'ailleurs restés flous jusqu'à la fin du sommet (Héraud, 2009). En plus, selon certains experts, ce mécanisme de REDD+ comporte de nombreux problèmes méthodologiques, fait preuve d'un manque d'efficacité pour réduire le taux de déforestation au niveau mondial et entraîne des implications négatives pour la conservation des forêts primaires. (Hall et Lovera, 2009).

Un troisième enjeu du sommet était de trouver des solutions alternatives rapides, efficaces et durables afin de stabiliser les émissions de GES dans les cinq plus grands secteurs d'émission (UNICEF, 2009). En 2007, le GIEC a démontré que les cinq plus grandes sources d'émission de GES dans le monde sont l'approvisionnement énergétique, l'industrie, la foresterie, l'agriculture et le transport (figure 2.1). Si pour certains pays comme la Chine, l'approvisionnement énergétique par le charbon est problématique, pour le Canada, c'est l'utilisation du carbone fossile dans le secteur du transport qui constitue le plus grand défi, comme l'a mentionnée Alain Webster, Vice-recteur à l'administration et au développement durable à l'Université de Sherbrooke. Ainsi, en 2005, selon le ministère des Transports du Québec, près de 35 millions de tonnes équivalent de CO₂ ont été libérées dans l'atmosphère au Québec (MTQ, 2007).

Au niveau de la durabilité des stratégies proposées dans la résolution des changements climatiques, certains voudraient écarter ce qu'ils considèrent comme des « fausses solutions ». Par exemple, certaines parties dont la France souhaiteraient voir le nucléaire inclus dans les mécanismes de flexibilité et d'atténuation du Protocole de Kyoto. Toutefois, plusieurs États et personnes s'opposent farouchement à cette forme d'énergie et souhaiteraient plutôt que des investissements soient réalisés dans les énergies renouvelables, garantes d'un futur propre pour les générations à venir. Selon Mme Christine Laliberté, une des panélistes au mouvement JAM Solidaire, jusqu'à présent, la confusion règne entre ce qui est bénéfique pour le climat et ce qui est plutôt bénéfique pour les politiciens et les économistes (Laliberté, 2010).

En plus des enjeux préalablement mentionnés, des faits marquants méritent d'être présentés. Selon un article publié par Équiterre le 9 décembre 2009, cette conférence internationale sur le climat a laissé une empreinte écologique importante. En effet, la venue en avion des délégations ministérielles et des chefs d'États a entraîné, pour l'évènement, une empreinte carbone estimée à 41 000 tonnes de CO₂ (Équiterre, 2009). Selon certains observateurs, le sommet aurait pu tendre davantage vers un évènement « carboneutre », tel qu'encouragé par la Fondation Suzuki.

2.2. Enjeux politico-juridiques

Un enjeu fondamental du sommet était d'aboutir à un accord juridiquement contraignant comprenant des objectifs chiffrés précis et ambitieux afin de donner suite à Kyoto (UNICEF, 2009). Selon François Cardinal, envoyé spécial à Copenhague pour la

Presse, il était important d'aboutir à une suite de Kyoto puisque dans l'éventualité d'un « vide juridique », il y aurait eu une forte présence d'incertitude et les décideurs politiques et économiques auraient alors pu décider de se retirer du processus de négociation (Cardinal, 2009a).

Malgré qu'il n'y ait pas d'objectifs chiffrés inclus directement dans l'Accord de Copenhague, il est prévu dans les paragraphes 4 et 5 que les pays figurant à l'annexe I du Protocole de Kyoto (partiellement énumérés à l'annexe IV de ce document) s'engagent à soumettre au Secrétariat de la CCNUCC, pour le 31 janvier 2010, des objectifs quantifiés de réduction de leurs émissions. Ils s'engagent également à veiller à ce que le compte rendu de ces objectifs soit rigoureux, solide et transparent (CCNUCC, 2009). M. Yvo de Boer, le plus haut responsable de l'ONU pour le climat, a indiqué que la date du 31 janvier 2010 était une date flexible et que les autres pays pouvaient donc annoncer leurs objectifs dans les jours suivants cette date (Meuvret, 2010).

En n'ayant aucune cible commune et aucun cadre juridique contraignant comme dans le Protocole de Kyoto, cela pouvait entraîner un manque d'harmonisation entre les objectifs des parties. Selon Laurence Caramel et Hervé Kempf, le texte adopté « *abandonne la philosophie du protocole de Kyoto, qui posait une contrainte de réduction des émissions de gaz à effet de serre à ses participants* » (Caramel, 2009). Les cibles présentées par les pays pour le 31 janvier 2010 reflètent en quelque sorte la position de chacun d'entre eux lors des négociations. Les pays avec des cibles ambitieuses mentionnent que leur objectif sera respecté à condition que les autres pays développés se fixent une cible comparable à la leur (CCNUCC, 2010).

Un deuxième enjeu fondamental pour la tenue du Sommet de Copenhague était la présence des grands pollueurs. Bien sûr, un maximum de pays devait être présent pour cette rencontre internationale, mais en particulier les pays qui détiennent le plus grand taux d'émission de GES. Ainsi, la présence de la Chine, des États-Unis, de la Russie et de l'Inde, allait amener plus de crédibilité à la rencontre et aux décisions en découlant (IEA, 2009).

Un troisième enjeu important, quant à l'obtention d'un accord, était la présence de plusieurs pays, avec différents intérêts. En effet, cela apporte une énorme complexité lors des négociations. Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux sont tous différents pour chaque État. Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998 et auteur à

l'origine de l'indice de développement humain (IDH), déclare que dès qu'il s'agit de réduire les émissions de GES et du développement de dizaines de pays, les négociations sont extraordinairement complexes puisqu'il existe un décalage entre les intérêts des pays. Pour cela, il considère que le Sommet de Copenhague a été une réussite puisque le débat a tout de même progressé. Il ajoute que le battage médiatique a créé des attentes démesurées, particulièrement en Europe, et selon lui, ces attentes étaient irréalistes. M. Sen affirme que l'Union européenne a fait fausse route en voulant aller trop vite vers un accord et en sous-estimant le décalage entre sa politique climatique et celles des autres régions du monde.

Il faut noter aussi qu'un évènement de cette envergure nécessite une bonne préparation administrative ainsi qu'une logistique impeccable. Selon Mme Laliberté, panéliste au Jam solidaire, le problème de complexité de la négociation ne résidait pas seulement dans le décalage entre les intérêts des parties, comme l'a mentionné M. Sen, mais aussi dans le manque de planification et de logistique lors du sommet. En effet, plusieurs personnes comme des journalistes et même le président du GIEC ont été retardées en raison de la difficulté d'accès au bâtiment où se déroulaient les négociations (Euronews, 2009). De plus, le départ controversé de la ministre danoise de l'Environnement, Connie Hedegaarde, en pleines négociations a contribué à créer un climat de confusion lors du sommet. Sa mauvaise gestion des négociations a été dénoncée par plusieurs participants (Noualhat, 2009).

Un quatrième enjeu était la transparence des données. Pour les pays industrialisés, il était primordial d'avoir des objectifs mesurables, quantifiables et vérifiables. Une mésentente entre certains pays industrialisés et émergents, à propos de la fiabilité des données contenues dans le bilan des émissions de GES, a ralenti les négociations dans un moment crucial. (Cardinal, 2009a).

Cinquième enjeu, la démocratie et le poids politique de chaque État étaient aussi des éléments majeurs à considérer lors des négociations. Chaque pays avait un rapport de force différent en fonction de sa situation économique et/ou géopolitique. La Chine, qui est considérée comme une puissance économique émergente, a considérablement mené la fin des négociations avec les États-Unis et quelques autres pays émergents et développés (Cardinal, 2009b).

Le manque de démocratie pour obtenir l'Accord de Copenhague a été observé plusieurs fois au cours des négociations. En effet, selon la WWF,

« un texte danois circulait dans les couloirs et cette tactique de négociation est au privilège des pays développés, elle est faite pour complaire aux riches mais ne sert pas la majorité des États qui réclament une solution équitable et ambitieuse » (WWF, 2009).

De plus, en fin de négociation, le Premier ministre danois Lars Loekke Rasmussen, qui présidait les travaux, a simplement mis fin aux travaux en « prenant note » de l'Accord de Copenhague étant donné les différends si importants entre les parties (Cardinal, 2009c). Les pays n'ont donc pas tous pu donner leur avis, un peu comme si les grands pollueurs avaient imposé un accord imparfait qui ne correspondait en rien aux espoirs d'un engagement mondial pour limiter le réchauffement de la planète (libération.fr, 2009). Nicolas Hulot dénonce « le bras d'honneur à la conscience citoyenne » que s'est avéré être, selon lui, le Sommet de Copenhague, en raison d'un manque de consultation populaire (libération.fr, 2009).

2.3. Enjeux économiques

Un premier enjeu économique concerne le financement octroyé pour les pays en développement (PED), qui a pour but de les aider à s'adapter aux changements climatiques et à réduire leurs émissions de GES. Ainsi, 30 milliards de dollars débloqués pour les PED entre 2010 et 2012 constitue le « fast-start ». Ensuite, 100 milliards de dollars par année seront versés jusqu'en 2020 (CCNUCC, 2009). À cet effet, un Fonds vert pour le climat a été envisagé. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, affirme que l'octroi de ces ressources financières pour tendre vers une croissance à faible taux d'émission est un impératif moral, mais aussi un investissement intelligent pour un monde plus sûr et plus durable pour tous (7s7, 2010). Plusieurs espéraient mieux, mais les promesses de financement ont néanmoins été acceptées par la plupart des dirigeants africains lors du dernier sommet de l'Union africaine, qui a eu lieu le 2 février 2010 (7s7, 2010).

Un deuxième enjeu concernait la gestion de ce financement. À ce sujet, un nouveau groupe consultatif international sur le financement de la lutte contre le réchauffement climatique dans les PED a récemment été créé par Ban Ki-moon (7s7, 2010). Il sera

constitué par des responsables gouvernementaux et des experts de la finance et du développement provenant à la fois de pays développés et en développement. Ce groupe sera co-présidé par le premier ministre éthiopien Meles Zenawi et le premier ministre britannique Gordon Brown. Selon MM. Brown et Meles, la « transparence » des mécanismes de financement est une nécessité. Il faudra également s'assurer qu'en attribuant d'une main un montant pour l'environnement, le financement attribué de l'autre main pour le développement international ne diminue pas (Chaon, 2010).

2.4. Enjeux sociaux

Un enjeu social important lors du sommet était le degré d'influence à court et à long terme des ONG et de la société civile, notamment de la jeunesse, lors du processus de négociations internationales.

Selon un article mis à jour par le journal Le Monde, le Sommet de Copenhague est marqué par la présence des ONG et de la société civile (Ané, 2009). À cet égard, la participation des jeunes a été particulièrement importante dans la manifestation qui a eu lieu à Copenhague, rassemblant des centaines de personnes.

Cette force des ONG et cette mobilisation de la population ont créé une pression sur les délégués, si bien que la majorité des représentants des ONG ont été « mis à la porte ». Le Secrétariat de la CCNUCC a avancé qu'il n'y avait pas assez de place pour les recevoir, alors que les journalistes et les gardes du corps des représentants occupaient une grande partie du public (id, 2009). Selon ce même article, cette mise à l'écart des ONG conduit à une vraie remise en cause de la transparence du processus de négociations, d'autant plus que la Convention de Rio de 1992 encourage une grande participation du public et notamment des ONG dans le processus de négociation sur les changements climatiques (CCNUCC, sp). Dans un article publié par Terra-Economica, la société civile a été encouragée à poursuivre sa lutte au cours des prochaines rencontres des G8/G20 et du prochain sommet qui aura lieu au Mexique à Cancun en 2010, et ce, jusqu'à l'obtention d'un accord contraignant (Bouvais, 2009).

3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans ce travail a été inspirée de diverses méthodologies présentées par Monsieur Gérald Denoual, comme la Boussole bernoise du développement durable pour la comparaison de variantes, le mémento du Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) et le Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable de la Confédération suisse.

3.1. Méthode de pondération des critères

Quinze critères, découlant des grands enjeux énumérés précédemment, ont été sélectionnés et leur pondération sera justifiée dans la section explication et justification des critères. Ces critères ont été pondérés à partir d'une échelle établie en équipe qui varie de 1 à 4. Les critères de faible importance ont une pondération minimale de 1 et ceux de plus grande importance ont une pondération maximale de 4. Cette échelle a été choisie parce que les critères sélectionnés peuvent facilement se diviser en 4 grands niveaux d'importance. De plus, la variation d'importance des critères à l'intérieur de chaque niveau n'est pas suffisante pour justifier une plus grande échelle. La figure 3.1 illustre l'échelle de pondération des critères.

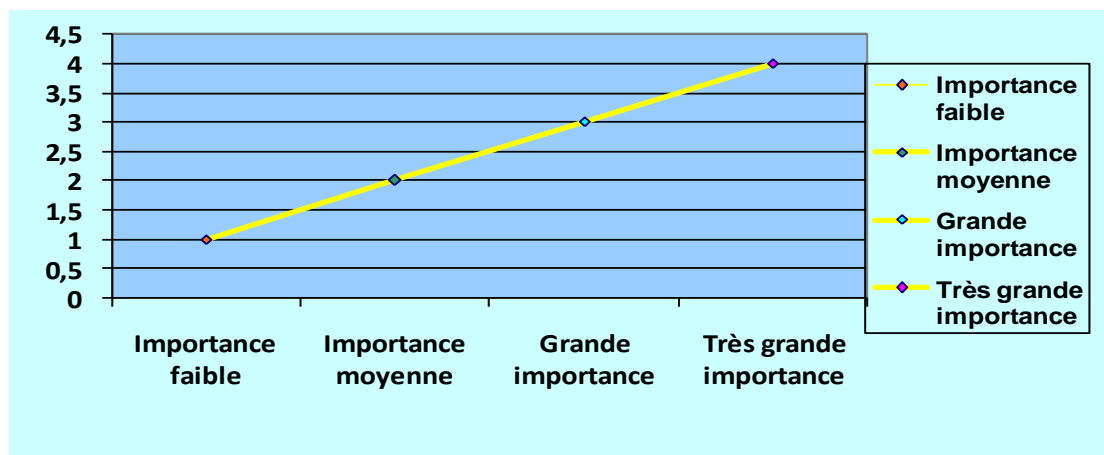


Figure 3.1 : Échelle de pondération des critères

3.2. Méthode d'attribution des cotes

Après la pondération, chaque critère est coté entre -2 à +2. La cote minimale de -2 est attribuée aux critères qui ont contribué à l'échec du sommet de manière prononcée, alors que la cote maximale de +2 est donnée aux critères qui ont grandement contribué au succès du sommet. Ainsi, la Conférence de Copenhague sera considérée comme un échec si elle n'a pas pu répondre à la grande majorité des enjeux énumérés dans la section problématique, qui sont présentés sous la forme de critères dans les sections suivantes. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme une réussite. La figure 3.2 illustre plus amplement la signification de chaque cote.

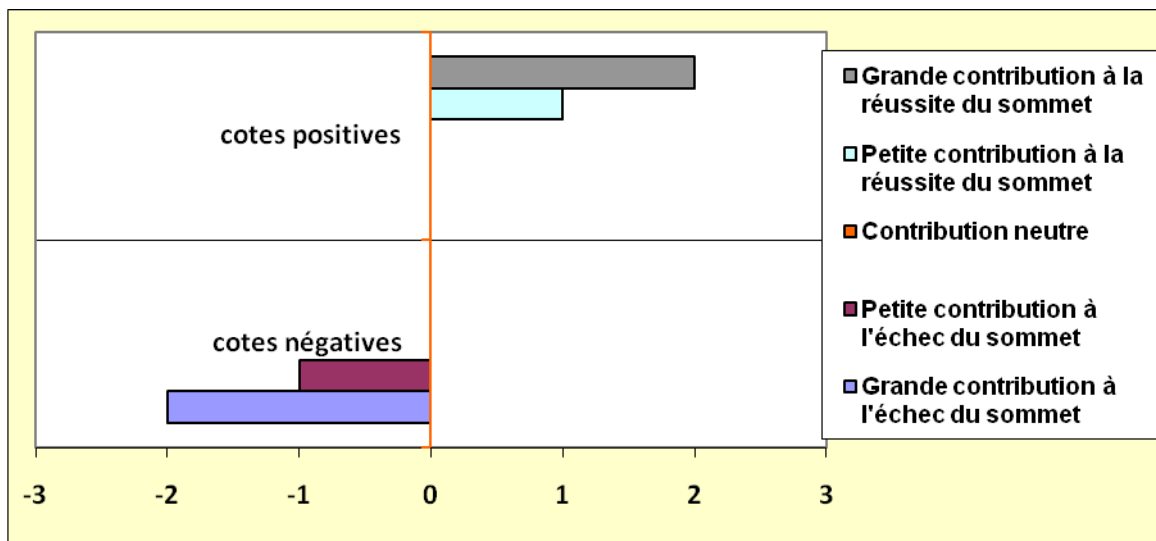


Figure 3.2 : Représentation graphique des cotes allant de -2 à +2

3.3. Méthode d'analyse et d'interprétation des cotes

Afin de faciliter une meilleure compréhension, les critères seront regroupés en cinq grandes catégories, soit environnementale, politico-juridique, économique, sociale et développement durable. La catégorie « développement durable » a été ajoutée étant donné que les critères n'ont pas été séparés équitablement en fonction des grandes sphères du développement durable. Puisqu'il s'agit d'un point majeur à considérer dans l'analyse, cette catégorie a donc été créée. La pondération de chaque critère sera multipliée par sa cote et la somme des résultats donnera une valeur absolue comprise entre -72 et +72. Cette valeur sera interprétée à partir d'une échelle et aidera à porter un jugement critique sur le niveau d'échec ou de réussite du sommet.

L'échelle d'interprétation de cette valeur absolue a été établie en équipe. Pour bâtir cette échelle, la pondération de chaque critère a été multipliée par la cote la plus élevée, soit +2, ou la cote la moins élevée, soit -2, et la somme des résultats obtenus constitue les deux plus grandes extrêmes de l'échelle, à savoir +72 et -72.

Si la valeur absolue est comprise entre un pourcentage de 10% dans le négatif ou le positif, à savoir entre -7 et 7, le sommet ne sera pas considéré comme une réussite ni comme un échec. Les résultats ne seraient alors pas assez probants pour indiquer l'issue du sommet.

Ce pourcentage de 10%, qui constitue le centre de la fourchette d'interprétation, a été choisi afin de permettre une bonne marge de manœuvre dans la prise de décision. Cette marge de manœuvre peut être considérée, en quelque sorte, comme une marge d'erreur dans l'interprétation du résultat final. Puis, des deux côtés de la fourchette, des pourcentages de 35, 30 et 25 ont été additionnés successivement au pourcentage de la neutralité (10%). Ainsi, un pourcentage se situant entre 10 et 45% du côté positif de la fourchette représente un succès faible, un pourcentage entre 45 à 75% signifie un succès moyen et un entre 75 à 100% indique un succès fort. Le même calcul a été effectué du côté négatif de la fourchette afin de déterminer le niveau d'échec du sommet. Les pourcentages de 35, 30 et 25 % sont en ordre décroissant afin qu'il soit plus difficile d'atteindre les extrêmes et ainsi éviter de porter un jugement radical trop facilement sur l'échec ou la réussite d'un événement d'une telle complexité.

À l'annexe V, deux tableaux sont présentés pour démontrer la méthode d'élaboration de l'échelle ainsi que la fourchette d'interprétation de la valeur absolue.

4. EXPLICATION DES CRITÈRES ET DE LEUR PONDÉRATION

Dans cette section, 15 critères ont été choisis pour permettre d'effectuer le tour le plus complet possible des enjeux dressés précédemment et de rejoindre un maximum de sphères, au-delà de celles qui composent le développement durable. Ces critères se retrouvent dans le tableau suivant, de même que leur pondération et une justification succincte de cette pondération. Ils y sont classés en ordre décroissant d'importance.

Tableau 4.1 : Explication des critères et de leur pondération

Critères	Pondération	Justification de la pondération
Obtention d'un accord juridiquement contraignant avec des objectifs chiffrés pour limiter l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C	4	Objectif central de Copenhague (donner suite à Kyoto) et de la lutte aux changements climatiques, qui découle de l'objectif ultime de la CCNUCC. Importance maximale et unique.
Soutien financier et transfert de technologies pour les PED.	3	Objectif même du sommet (Plan d'action de Bali), condition <i>sine qua non</i> pour que les PED réduisent leurs émissions de GES en vertu du Protocole de Kyoto.
Mode de gestion du financement des PED clair, équitable et efficace.	3	Objectif même du sommet (Plan d'action de Bali), mode de gestion aussi important que les fonds en eux-mêmes pour permettre de s'assurer qu'ils parviennent aux pays en ayant besoin, de façon équitable, et servent bel et bien à réduire les émissions de GES.
Sélection et validité des mécanismes de gestion des forêts et du sol.	3	Objectif même du sommet (Plan d'action de Bali), la déforestation est la deuxième source d'émission de GES dans le monde après les industries et avant les transports. Une entente à ce niveau est essentielle à la lutte contre les changements climatiques.
Engagement des PED à limiter la croissance de leurs émissions de GES.	3	Objectif même du sommet et condition pour restreindre l'augmentation de la température mondiale à 2°C (Yvo de Boer). Nécessité d'inclure les pays émergents dont les émissions représenteront une part croissante des émissions mondiales. Donne du poids au traité et influe sur certains pays développés comme les États-Unis qui considéraient cet engagement comme une condition pour agir.
Présence des grands pollueurs et des chefs d'État.	3	Point majeur du sommet : sans les grands pollueurs (Chine, États-Unis...), l'accord perd de sa pertinence et les efforts des autres Parties s'en trouvent réduits. Présence des chefs d'État démontre la volonté politique de trouver des solutions et joue sur la validité et le sérieux de la conférence.

Prise en compte du concept de développement durable lors des négociations.	3	Concept majeur devant être considéré afin d'arriver à une solution durable (optique à long terme) pour le problème des changements climatiques, enjeu complexe nécessitant d'analyser plusieurs sphères. De plus, le DD n'est pas pris en compte autrement, comme par la division des critères en ses trois composantes, d'où l'importance de ce critère.
Démocratie lors des négociations.	2	Joue sur la bonne marche des négociations, sur la crédibilité de l'accord et la motivation à le mettre en application (accord reflétant l'avis d'un plus grand nombre d'États et d'individus possible). Problème mondial qui est celui de chaque être humain.
Prise en compte des principaux intérêts de tous les États.	2	Plus il y a d'États considérés, plus le sommet est une réussite. Joue sur sa crédibilité.
Préparations administratives et logistique du sommet.	2	Planification adéquate nécessaire pour assurer le bon déroulement des négociations, étant donné leur complexité. Degré de structure du sommet influence l'accord devant en résulter.
Transparence des données.	2	Important afin de mesurer efficacement la lutte contre les changements climatiques, de savoir si les Parties diminuent réellement leurs émissions. Autrement, l'accord perd de sa valeur car on doute de sa véracité.
Sélection et adoption de solutions efficaces et durables pour la réduction des GES.	2	Nécessité de se questionner sur les effets à long terme des solutions mises en place afin qu'elles ne constituent pas des problèmes pour les générations futures.
Prise de conscience de la population provoquée par le sommet.	2	Prise de conscience vitale afin que tous participent aux efforts pour contrer les changements climatiques. La conférence était une belle occasion pour favoriser cette prise de conscience de par sa médiatisation.
Reconnaissance par les Parties de l'urgence de maintenir l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C	1	Point important, mais l'accord n'allait que le réaffirmer car un consensus existait déjà à ce niveau. Il ne fallait donc pas surévaluer la pondération de cette reconnaissance.
Bilan carbone du sommet.	1	Un événement carbo-neutre démontre le respect accordé à l'environnement par les participants au sommet et la sincérité de leurs intentions.

5. ANALYSE DES CRITÈRES

Dans le tableau 5.1, chaque cote n'a été justifiée que succinctement étant donné que dans la prochaine section, à savoir celle de la prise de décision et de la défense de cette position, la justification des cotes sera réalisée de manière plus élaborée.

Tableau 5.1 Grille d'analyse des critères

Critères	Pondération	Cote (-2 à +2)	Total	Justification de la cote
1. Critères environnementaux				
1.1 Reconnaissance par les parties de l'urgence de limiter l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C	1	2	2	Seuil du 2 degrés reconnu par les parties dans les points 1 et 2 de l'Accord de Copenhague.
1.2 Sélection et validité des mécanismes de gestion des forêts et du sol	3	-1,25	-3,75	Sélection du mécanisme de REDD+ par les parties, mais plusieurs auteurs critiquent ses effets pervers, son manque d'efficacité et les problèmes méthodologiques qu'il soulève (Hall et Lovera, 2009).
1.3 Sélection et adoption de solutions efficaces et durables pour la réduction des GES	2	-1,5	-3	Confusion entre les parties sur les solutions à adopter, leur durabilité et leur efficacité (ex. : nucléaire).
1.4 Bilan carbone du sommet	1	-1	-1	Efforts des organisateurs du point de vue environnemental, mais l'évènement a laissé une empreinte carbone lourde.

Critères	Pondération	Cote (-2 à +2)	Total	Justification de la cote
2. Critères politico-juridiques				
2.1 Obtention d'un accord juridiquement contraignant comprenant des objectifs chiffrés pour limiter l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C	4	-1,5	-6	Environ 55 pays ont donné des objectifs chiffrés non contraignants et peu ambitieux, ne permettant pas de limiter l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C.
2.2 Présence des grands pollueurs et des chefs d'État	3	2	6	Présence des chefs d'État et des grands pollueurs comme la Chine et les États-Unis.
2.3 Prise en compte des principaux intérêts de tous les États	2	-1,5	-3	Les intérêts de tous les États n'ont pas été pris en compte, mais il était difficile de le faire selon Amartya Sen, étant donné leur complexité et les écarts marqués entre eux.
2.4 Transparence des données	2	-1	-2	Certaines parties, comme la Chine, ont jugé confidentielles leurs données concernant leurs émissions de GES.
2.5 Démocratie lors des négociations	2	-1,75	-3,5	Circulation d'un texte danois privilégiant les pays riches, accord obtenu sans vote, mise à l'écart des ONG et de la société civile.
2.6 Préparations administratives et logistique du sommet	2	-1	-2	Planification et logistique imparfaites lors du sommet, ce qui a provoqué une lenteur et un retard dans la négociation.
2.7 Engagement des PED à limiter la croissance de leurs émissions de GES	3	1	3	Certains PED se sont engagés sur une base volontaire.

Critères	Pondération	Cote (-2 à +2)	Total	Justification de la cote
3. Critères économiques				
3.1 Soutien financier et transfert de technologies pour les pays en développement	3	1	3	Financement important annoncé pour les PED et mécanisme mis en place pour faciliter le transfert de technologies (Massé, 2009). Toutefois, financement en stade de promesses et difficulté de séparer le montant destiné pour l'environnement de celui qui était déjà budgété comme subvention à la pauvreté.
3.2 Mode de gestion du financement des PED clair, équitable et efficace	3	1	3	Un groupe consultatif de gestion a été créé et un Fonds vert pour le climat a été envisagé, mais rien de concret n'a encore été obtenu.
4. Critère social				
4.1 Prise de conscience de la population provoquée par le sommet	2	1	2	Prise de conscience observée qui a eu une influence positive sur le sommet et qui pourrait avoir une influence sur le prochain sommet qui aura lieu au Mexique.
5. Critère de développement durable				
5.1 Prise en compte du concept de développement durable lors des négociations	3	-1	-3	Le développement économique et social primait sur l'environnement.
TOTAL			-8,25	ÉCHEC FAIBLE DU SOMMET

6. PRISE DE POSITION ET DÉFENSE DE CETTE POSITION

Selon notre analyse réalisée à l'aide de la grille qui précède, nous avons obtenu un résultat de « -8,25 », ce qui indique que le Sommet de Copenhague s'agit d'un échec faible. Certains critères importants indiquent toutefois une réussite de la conférence. D'abord, la présence des grands pollueurs, tels que la Chine et les États-Unis, contribue sans contredit au succès de Copenhague. Un autre des bons coups du sommet est l'engagement des PED, comme la Chine et l'Inde, à réduire leurs émissions de GES. Il faut néanmoins noter que leur cible n'est pas absolue, c'est-à-dire qu'ils diminueront seulement leur intensité d'émission de GES.

Le soutien financier et le transfert de technologies pour les PED est également une très bonne issue de la conférence. Tel que mentionné dans la section « enjeux », des montants non négligeables ont été débloqués. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a annoncé la création d'un comité de haut niveau qui s'occupera du mode de gestion de ce financement pour le climat (Nations Unies, 2010). Ce financement et son mode de gestion est étroitement lié à l'engagement de réduction des émissions des PED. En effet, la plupart se sont engagés sur une base volontaire en mentionnant qu'ils atteindraient leur objectif à condition que le transfert de technologies et le soutien financier soient réalisés (CCNUCC, 2010). Un autre effet considérablement positif du sommet est la prise de conscience par la population de l'envergure des enjeux environnementaux. Le sommet, ayant été amplement médiatisé, a permis à la population de suivre les débats et de mesurer l'ampleur des préoccupations environnementales au niveau politique et international. Toutefois, cette prise de conscience n'a pas nécessairement amené les plus sceptiques à faire face à l'urgence environnementale. Finalement, la reconnaissance par les parties de l'urgence de limiter l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C était une retombée positive qui permet d'avoir un consensus international.

Cependant, ces points positifs ne viennent pas contrebalancer les critères ayant contribué à l'échec de la conférence.

Parmi ceux-ci, l'obtention d'un accord juridiquement contraignant comprenant des objectifs chiffrés pour limiter l'augmentation de la température à moins de 2 degrés est le plus important et a constitué un échec en soit. Les parties ont seulement « pris note » de l'accord et ne l'ont pas ratifié, même si celui-ci ne comportait aucune clause

contraignante. De plus, tel que mentionné par Steven Guilbeault lors d'une conférence sur les réfugiés climatiques à la TOHU, l'ensemble des objectifs chiffrés fournis par les parties permettrait une augmentation de la température mondiale de 3,5°C, et contrairement au Protocole de Kyoto, l'accord ne comprend pas de mécanismes de sanctions pour le rendre contraignant. Néanmoins, les parties ont tout de même rendu des objectifs chiffrés pour le 31 janvier 2010. La sélection et l'adoption de solutions efficaces et durables pour la réduction des GES étaient des objectifs souhaitables suite à la reconnaissance des parties de l'urgence climatique. Or, peu de solutions ont été sélectionnées et adoptées et certaines fausses solutions ont été prises en compte. Le manque de démocratie lors du sommet a été ouvertement critiqué par certains journalistes, et également par certains participants aux négociations, tel que décrit dans la section «enjeux». Cela a affecté la réussite de la conférence, étant donné que le processus comme tel n'a pas su rallier l'ensemble des parties sur un accord commun. Ce critère est lié à celui de la prise en compte des principaux intérêts de tous les États; certains d'entre eux ont été écartés des derniers moments de négociation dans l'obtention d'un accord, notamment, les États économiquement moins puissants.

La transparence des données a également fait l'objet de discussions pendant la conférence et a été un facteur déterminant quant à l'échec du sommet. La préparation administrative et la logistique durant l'évènement a aussi échoué selon notre analyse.

De plus, il faut noter que des mécanismes de gestion des forêts et des sols ont été validés comme étant fiables, pour lesquels un financement pourra être octroyé, mais ce mécanisme a été critiqué par plusieurs observateurs, tel que décrit dans la section des enjeux. Le bilan carbone lourd du sommet est aussi considéré comme un élément contribuant à l'échec de Copenhague.

En somme, on peut constater que plusieurs critères découlant des enjeux environnementaux, politiques et juridiques ont eu des cotes négatives. En effet, seulement un critère environnemental et deux critères politico-juridiques sont positifs. Il est donc évident que le résultat global du sommet soit qualifié d'échec puisque les enjeux principaux de la Conférence de Copenhague étaient justement plus d'ordres environnemental, politique et juridique. Par contre, comme mentionné au début de cette section, certains points positifs découlent de l'accord, ce qui incite à affirmer qu'il ne s'agit que d'un échec faible.

CONCLUSION

La problématique des changements climatiques a favorisé l'avènement d'un processus de négociations multilatérales chapeauté par les Nations Unies afin de trouver des solutions communes pour y remédier et de mettre en place des documents juridiques pour encourager les actions en ce sens. C'est dans le cadre de ces négociations internationales que la Conférence de Copenhague s'est déroulée, lors de laquelle les participants ont dû composer avec plusieurs enjeux d'ordres environnementaux, politico-juridiques, économiques et sociaux. Il a été question, dans ce travail, de se questionner sur la réussite ou l'échec de ce sommet, à savoir si les participants ont su ou non répondre à la majorité des enjeux.

L'analyse effectuée sur la question a permis d'arriver au constat qu'il s'agit d'un échec faible. Plusieurs points positifs encourageant la réussite du sommet ont été cernés, tel que l'engagement des PED et le financement qui leur a été accordé, ou encore la présence des grands pollueurs et des chefs d'État en personne à l'évènement, mais les points négatifs les ont surpassés de par leur pondération couplée au degré de négativité de leur cote. Ainsi, l'absence de contrainte de l'accord qui en a résulté afin de limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 2°C a été dénotée, ou encore le manque de démocratie lors des négociations. Même si le Sommet de Copenhague a échoué dans l'ensemble, cela n'empêche pas d'apprécier la progression des négociations au niveau de la lutte aux changements climatiques, de même que les quelques aspects où le sommet affiche une réussite.

Il s'agit maintenant de se questionner sur la suite du processus, à savoir si les Parties réussiront à Cancun là où elles ont précédemment échoué. À ce niveau, il serait recommandable que le mode de négociations soit révisé et devienne plus efficace, afin de favoriser la rédaction d'un accord ambitieux et contraignant qui puisse vraiment faire suite au Protocole de Kyoto et permettre d'adresser le problème majeur du XXI^e siècle que représentent les changements climatiques.

RÉFÉRENCES

- Ané, C. (2009). A Copenhague, "l'ONU fout les ONG dehors. *In* *Lemonde. News Releases*, 16 Décembre, [En ligne]. http://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/article/2009/12/16/a-copenhague-l-onu-fout-les-ong-dehors_1281618_1270066.html (Page consultée le 20 février 2010)
- Batjes, N.H. 1999. Management options for reducing CO₂- concentrations in the atmosphere by increasing carbon sequestration in the soil. ISRIC. Wageningen, The Netherlands. 114 pp.
- Benicchio, R. (2009). Sommet historique, une fuite en avant historique. *In* *Oxfam-Québec. News Releases*, 18 Décembre 2009, [En ligne]. http://oxfam.qc.ca/fr/communiqués/2009-12-18_sommet-historique-fuite-en-avant-historique (Page consulté le 23 février 2010)
- Bouvais, W. (2009). Copenhague : l'échec, l'espoir et l'urgence. *In* *Terraeco.net. News Releases*, 21 Décembre, [En ligne]. <http://www.terra-economica.info/Copenhague-l-echech-l-espoir-et-l,8056.html> (Page consultée le 21 février 2010)
- Caramel, Laurence et Kempf, Hervé (2009). La négociation accouche d'un texte sans ambition. *In* *LeMonde.fr. Planète*, [En ligne]. http://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/article/2009/12/19/la-negociation-accouche-d-un-texte-sans-ambition_1282935_1270066.html (Page consultée le 28 février 2010).
- Cardinal, F. (2009a). Clinton tend la main aux Chinois pour dénouer l'impasse. *La Presse*, 18 décembre, p. A4-A4.
- Cardinal, F. (2009b). La montagne accouche d'un souriceau. *La Presse*, 21 décembre, p. p.1-p.1.
- Cardinal, F. (2009c). Une entente au rabais à Copenhague. *Cyberpress*, 18 décembre, p. 1-1.
- Cartiller, J. (2010). Copenhague, un "succès" pour le Nobel d'économie. *Agence France-Presse*, 13 janvier, p. 1p-1p.
- Chaon, A. (2010). Le premier rendez-vous Post-Copenhague est respecté, mais... *Agence France-Presse*, 1er février, p. 1p-1p.
- Confédération Suisse (2004). Office fédéral du développement territorial ARE. Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable. [En ligne]. <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/02745/index.html?lang=fr> (Page consultée le 29 mars 2010)
- Convention cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) (2010). Information provided by Parties to the Convention relating to the Copenhagen Accord . *In* Anonyme. [En ligne]. <http://unfccc.int/home/items/5262.php> (Page consultée le 28 février 2010).

- Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2010) a). Appendix I - Quantified economy-wide emissions targets for 2020. *In* Nations Unies. *CCNUCC*, [En ligne]. <http://unfccc.int/home/items/5264.php> (Page consultée le 26 février 2010).
- Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2009). Barcelona Climate Change Talks 2009. *In* Nations Unies. *CCNUCC*, [En ligne]. http://unfccc.int/meetings/intersessional/barcelona_09/items/5024.php (Page consultée le 3 février 2010).
- Dénoual G. (2010). Présentateur du 6^{ème} cours d'Élément de gestion. ENV 790. Méthodes d'évaluation et le développement durable. 10 février 2010.
- Euronews (2009). Copenhague: une organisation chaotique. *Euronews*, 17 décembre, p. 1-1.
- Équiterre (2009). Réduire l'Empreinte Écologique du Sommet de Copenhague. *In* Équiterre. *News Releases*, 9 Décembre 2009. [En ligne]. <http://www.equiterre.info/site/copenhague/2009/12/09/reduire-lempreinte-ecologique-au-sommet-de-copenhague/> (Page consultée le 27 février 2010)
- FAO (2003). La séquestration du carbone dans le sol pour une meilleure gestion des terres. [En ligne]. <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y2779F/y2779f05.htm#TopOfPage> (Page consultée le 25 février 2010)
- GIEC (2008). Changements Climatiques 2007. Rapport de Synthèse. [En ligne]. http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf (Page consultée le 19 février 2010)
- Greenpeace (2009). Un fonds pour les forêts. *In* Greenpeace. *Forêts. Fiches thématiques*, [En ligne], <http://www.greenpeace.org/france/campagnes/forets/fiches-thematiques/fonds-pour-les-forets> (Page consultée le 26 février 2010).
- Greenpeace (s.d.). La question des forêts dans les négociations de Copenhague. *In* Greenpeace. *News Releases*. [En ligne]. www.greenpeace.org/raw/...2/forets-negociations-de-Copenhague.doc (Page consultée le 21 février 2010)
- Hall, R. et Lovera, S. (2009). Forests and Climate Change: An Introduction to the Role of Forests in the UN Climate Change Negotiations. *In* CUFÉ. *Moodle-cours*, [En ligne]. http://www.usherbrooke.ca/moodle-cours/file.php/2003/Seminaire_lecture_4/Forests-and-Climate-Change.pdf (Page consultée le 29 mars 2010).
- HCCI (2005). Haut Conseil de la Coopération Internationale. Critères de développement durable appliqués aux actions de coopération et de solidarité internationale. [En ligne]. <http://www.adequations.org/IMG/pdf/AdequationsCriteresDeveloppementDurable.pdf> (Page consultée le 25 mars 2010)

- Héraud, B. (2009). Les Négociations Climatiques. *In* Novethic. *News Releases*, 18 Décembre 2009. [En ligne]. <http://rechauffement-climatique.novethic.fr/environnement-le-changement-climatique/changement-climatique/les-negociations-climatiques/la-protection-foret-sujet-emblematisque-negociations-copenhague/122717.jsp> (Page consultée le 25 février 2010)
- International Energy Agency (2009). *CO2 Emission from fuel combustion; Highlights*. OECD/IEA édition, Paris, France, 1, p. 56-57,58
- Laliberté, C. (2010). 7^e Colloque québécois des campus durables. JAM Solidaire Oxfam-Québec. 31 Janvier 2010
- Lesourne, J. et Jauréguy-Naudin, M. (2009). Pas d'harmonisation des objectifs de réduction d'émission à Copenhague, selon deux chercheurs. *In* Anonyme . [En ligne]. <http://www.euractiv.fr/energie/interview/pas-harmonisation-objectifs-reduction-emissions-copenhague-selon-deux-chercheurs-002019> (Page consultée le 27 février 2010).
- Libération.fr (2009). Ce que dit l'accord de Copenhague. *In* Libération.fr. *La une. Terre*, [En ligne]. <http://www.liberation.fr/terre/0101609587-ce-que-dit-l-accord-de-copenhague> (Page consultée le 28 février 2010).
- Libération.fr (2009). Copenhague ou le fiasco d'une tentative de gouvernance mondiale. *Libération.fr*, 20 décembre, p. 1-1.
- Libération.fr (2009). Copenhague: "Un formidable gâchis". *Libération.fr*, 20 décembre, p. 1-1.
- Massé, R. (2009). L'Accord de Copenhague : 10 milliards de dollars par an en 2010, 2011 et 2012 pour aider les Pays en Développement. *In* riaed. *Actualités*, [En ligne]. <http://www.riaed.net/spip.php?article2493> (Page consultée le 29 mars 2010).
- Meuvret, O. (2010). Copenhague : une échéance clé, le 31 janvier 2010. *In* MEEDDM. *News Releases*, janvier 2010, [En ligne]. http://www.ecologie.gouv.fr/ext/lettreClimat/spip.php?page=print&id_rubrique=256 (Page consultée le 26 février 2010).
- Ministère Transport Québec (2007). Transport et changements climatiques. [En ligne]. <http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/environnement/changements-climatiques/transport-changements-climatiques> (Page consultée le 25 février 2010)
- Nations-Unis (2009). Conference of the Parties. Fifteenth session. Copenhagen, 7-18 December 2009. [En ligne]. <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/enq/l07.pdf>

- Nations Unies (2010). Ban Ki-moon annonce la création d'un groupe de haut niveau sur le financement du climat. Communication orale. *Déclaration*, 12 février, New York. <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2010/SGSM12740.doc.htm>.
- Noualhat, L. (2009). Sous pression, le sommet de Copenhague perd la tête. *In Pilot Systems. Liberation.fr*, [En ligne]. <http://www.liberation.fr/economie/0101609073-sous-pression-le-sommet-de-copenhague-perd-la-tete> (Page consultée le 14 avril 2010).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE (2010). Changements climatiques. *In* Anonyme . [En ligne]. <http://www.unep.org/themes/climatechange/french/UNEPCC/index.asp> (Page consultée le 3 février 2010).
- UNICEF (2009). Fiche d'information : 15e Conférence des Parties des Nations Unies. *In* UNICEF. *Get Reel on Climate Competition 2009*, [En ligne], http://moveyourworld.unicef.ca/doc/climate/15_parties_fr.pdf (Page consultée le 26 février 2010).
- Viard-Crétat, A. (2009). Les négociations de Copenhague, sauvées par la forêt. *In* Médiapart. *News Releases*, 23 Décembre 2010. [En ligne]. <http://www.mediapart.fr/club/edition/quel-temps-copenhague/article/231209/les-negociations-de-copenhague-sauvees-par-la-fore> (Page consultée le 25 février 2010)
- Webster, A. (2010). Le Transport Durable à l'Heure de Copenhague. In ACFAS. Table Ronde, 24 février 2010
- 7s7 (2010). Un groupe consultatif sur le financement de la lutte contre le changement climatique. *In* 7 sur 7. *7 sur 7*, [En ligne]. <http://www.7sur7.be/7s7/fr/5596/Copenhague-2009/article/detail/1067003/2010/02/12/Un-Groupe-consultatif-sur-le-financement-de-la-lutte-contre-le-rechauffement.dhtml> (Page consultée le 02/11 2010).

BIBLIOGRAPHIE

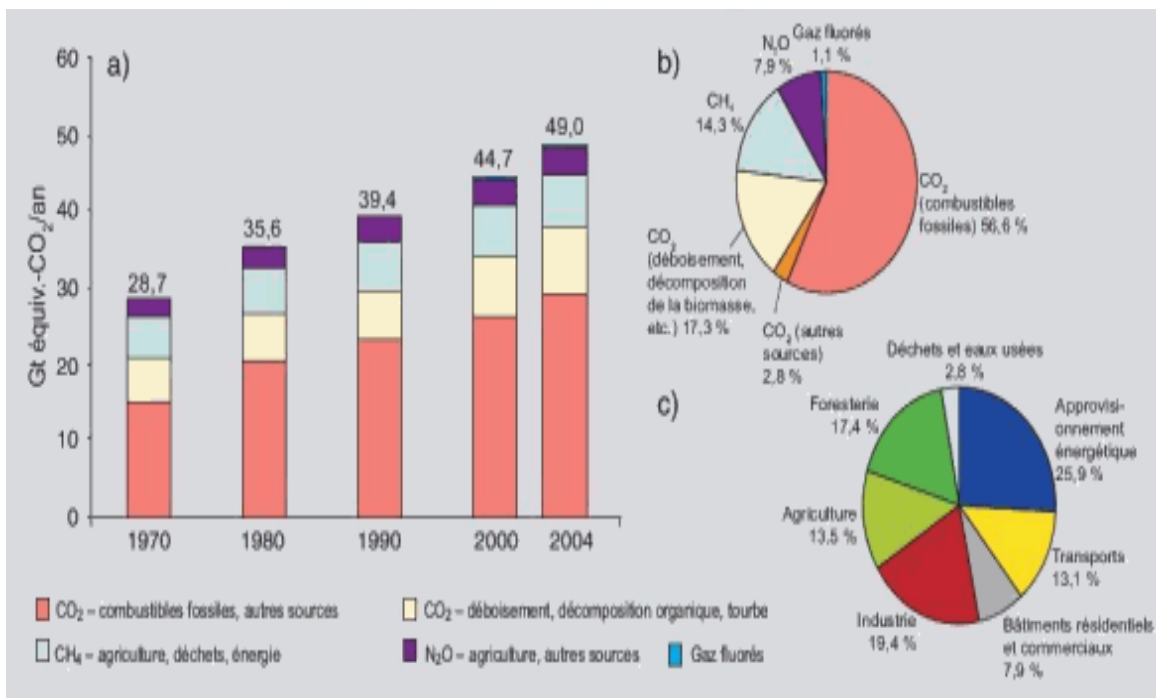
- Aimar, Marianne (2009). Tout savoir sur Copenhague. In Association Terre d'Avenir. *Le Site de l'Environnement et du Développement Durable en Guadeloupe*, [En ligne]. http://www.terredavenir.org/Tout-savoir-sur-Copenhague_a637.html (Page consultée le 26 février 2010).
- Bernier, M. (2010). Une position sage. *La Presse*, 24 février, p.1-p.1.
- Blaise–Mao, (2010). Réchauffement : après Copenhague, les pays précisent leurs engagements. In Géo-environnement. *News Releases*, 4 février 2010, [En ligne]. <http://www.geo.fr/environnement/actualite-durable/copenhague-rechauffement-climatique-co2-63401>(Page consultée le 26 février 2010).
- Broder M., J. (2010). Countries submit emission goals. *New York Times (NYT)*, 1 février, p. 1-1.
- Canada, G. (sp.). Dangers des sables bitumineux. In GreenPeace Canada. *GreenPeace Canada*, [En ligne]. <http://www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/sables-bitumineux/dangers> (Page consultée le 28 février 2010).
- Christophe, M. (2009). La Chine a dépassé les émissions de CO2 des Etats-Unis, devenant le premier pollueur mondial. In Notre-planète.info. *News Releases*, 21 Juin 2009, [En ligne]. http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1250_Chine_depasse_emissions_Co2_USA.php (Page consultée le 28 février 2010)
- Christophe, M. (2005). Le protocole de Kyoto entre en vigueur. In Notre planète info. *Le site de référence en environnement, développement durable et changements climatiques*, [En ligne], http://www.notre-planete.info/actualites/actu_528_.php (Page consultée le 26 février 2010).
- Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (sp b). CCNUCC. In Nations Unies. *CCNUCC*, [En ligne]. <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> (Page consultée le 26 février 2010).
- Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (sp c). Informations introductives. In Nations Unies. *CCNUCC*, [En ligne]. http://unfccc.int/portal_francoophone/essential_background/items/3310.php (Page consultée le 3 février 2010).
- Défi Climat (2009). Copenhague, un moment crucial. In Défi Climat. *Défi Climat. Chaque geste compte*, [En ligne]. <http://www.deficlimat.qc.ca/deficlimat2010/index.php?page=Copenhague> (Page consulté le 26 février 2010).

- European Commission (2010). Impact assessment. [En ligne]. http://ec.europa.eu/governance/impact/index_en.htm. (Page consultée le 28 mars 2010)
- Hands of Venezuela (2009). Chávez in Copenhagen: We need a world revolution. *In defence of Marxism*, 18 décembre, p. 1-1.
- Greenpeace (2009). Copenhague : le triomphe de l'irresponsabilité. *In Greenpeace. News Releases*, 19 Décembre 2009. [En ligne]. <http://www.greenpeace.org/belgium/fr/press/releases/copenhagen-endstory> (Page consultée le 28 février 2010)
- Lemonde.fr (2009). Dans la confusion, Copenhague s'achève sur un échec. *Lemonde.fr*, 18 décembre, p. p.1-p.1.
- Ministry of Foreign Affairs of Denmark (2010). COP15. *In* Ministry of Foreign Affairs of Denmark. *Denmark.DK*, [En ligne]. <http://www.denmark.dk/en/menu/Climate-Energy/COP15-Copenhagen-2009/COP15.htm> (Page consultée le 28 janvier 2010).
- Myers, N. et Kent, J. (2003). New consumers: The influence of affluence on the environment. *Proceedings of the national Academy of Sciences*, vol. 100, n° 8, p. 4963-4968.
- Nations-Unies (1998). Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. *In* United Nations Framework Convention on Climate Change. *UNFCCC*, [En ligne], <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf> (Page consultée le 26 février 2010).
- Nouveau Partie Anticapitaliste (NPA), (2009). Communiqué du NPA. Copenhague : échec annoncé. *In* NPA. *News Releases*, 7 Décembre 2009. [En ligne]. <http://www.npa2009.org/content/communiqué-du-npa-copenhague-échec-annoncé> (Page consultée le 24 février 2010)
- OCEE (2010). Office de la Coordination Environnementale et de l'Énergie. Boussole bernoise du développement durable. [En ligne]. http://www.bve.be.ch/site/fr/bve_aue_berner_nachhaltigkeitskompass (Page consultée le 26 Mars 2010)
- Olivier, F. (2009). Les Yes Men pourraient continuer à viser le Canada. *Presse Canadienne*, 15 décembre, p. p.1-p.1.
- Ortiz, R.M. (2010). *Notions relatives au développement*. Ecosensus édition, Sherbrooke, 1, p. 1-22.
- Pelletier, J.P. (2010). Chargé du cours ENV 705 : Évaluation des impacts. Module 8 : Le projet et l'analyse comparative des variantes.
- Science presse (2010). Les Excuses du GIEC. *In* Sciences Presse. *News Releases*, 22 Janvier 2010. [En ligne]. <http://www.sciencepresse.qc.ca/node/25602> (Page consultée le 29 Janvier 2010)

Terre-Avenir (2009). Sortir du Nucléaire mobilisé à Copenhague. *In* Terre d'Avenir. *News Releases*, 7 Décembre 2009. [En ligne]. http://www.terredavenir.org/Sortir-du-Nucleaire-mobilise-a-Copenhague_a638.html (Page consultée le 27 février 2010)

Zingaro, F. (2008). La Chine devient le plus grand pollueur de CO2 avant les États-Unis. *In* Aujourd'hui la Chine. *Aujourd'hui la Chine*, [En ligne]. <http://www.aujourdhuilachine.com/actualites-chine-la-chine-devient-le-plus-gros-pollueur-en-co-devant-les-usa-7835.asp?1=1> (Page consultée le février 26 2010).

ANNEXE I
ÉMISSION DE GES ANTHROPIQUES EN 2004



a) Émissions annuelles de GES anthropiques b) Parts respectives des différents GES anthropiques en 2004 c) Contribution de différents secteurs aux émissions de GES anthropiques en 2004, en équivalent- CO₂ (GIEC, 2008).

ANNEXE II
ACCORD DE COPENHAGUE

Advance unedited version
Decision -/CP.15

The Conference of the Parties,

Takes note of the Copenhagen Accord of 18 December 2009.

Copenhagen Accord

The Heads of State, Heads of Government, Ministers, and other heads of the following delegations present at the United Nations Climate Change Conference 2009 in Copenhagen: [*List of Parties*]

In pursuit of the ultimate objective of the Convention as stated in its Article 2,

Being guided by the principles and provisions of the Convention,

Noting the results of work done by the two Ad hoc Working Groups,

Endorsing decision x/CP.15 on the Ad hoc Working Group on Long-term Cooperative Action and decision x/CMP.5 that requests the Ad hoc Working Group on Further Commitments of Annex I Parties under the Kyoto Protocol to continue its work,

Have agreed on this Copenhagen Accord which is operational immediately.

1. We underline that climate change is one of the greatest challenges of our time. We emphasise our strong political will to urgently combat climate change in accordance with the principle of common but differentiated responsibilities and respective capabilities. To achieve the ultimate objective of the Convention to stabilize greenhouse gas concentration in the atmosphere at a level that would prevent dangerous anthropogenic interference with the climate system, we shall, recognizing the scientific view that the increase in global temperature should be below 2 degrees Celsius, on the basis of equity and in the context of sustainable development, enhance our long-term cooperative action to combat climate change. We recognize the critical impacts of climate change and the potential impacts of response measures on countries particularly vulnerable to its adverse effects and stress the need to establish a comprehensive adaptation programme including international support.

2. We agree that deep cuts in global emissions are required according to science, and as documented by the IPCC Fourth Assessment Report with a view to reduce global emissions so as to hold the increase in global temperature below 2 degrees Celsius, and take action to meet this objective consistent with science and on the basis of equity. We should cooperate in achieving the peaking of global and national emissions as soon as possible, recognizing that the time frame for peaking will be longer in developing countries and bearing in mind that social and economic development and poverty eradication are the first and overriding priorities of developing countries and that a low-emission development strategy is indispensable to sustainable development.

3. Adaptation to the adverse effects of climate change and the potential impacts of response measures is a challenge faced by all countries. Enhanced action and international cooperation on adaptation is urgently required to ensure the implementation of the Convention by enabling and supporting the implementation of adaptation actions aimed at reducing vulnerability and building resilience in developing countries, especially in those that are particularly vulnerable, especially least developed countries, small island developing States and Africa. We agree that developed countries shall provide adequate, predictable and sustainable financial resources, technology and capacity-building to support the implementation of adaptation action in developing countries.

4. Annex I Parties commit to implement individually or jointly the quantified economy-wide emissions targets for 2020, to be submitted in the format given in Appendix I by Annex I Parties to the secretariat by 31 January 2010 for compilation in an INF document. Annex I Parties that are Party to the Kyoto Protocol will thereby further strengthen the emissions reductions initiated by the Kyoto Protocol. Delivery of reductions and financing by

developed countries will be measured, reported and verified in accordance with existing and any further guidelines adopted by the Conference of the Parties, and will ensure that accounting of such targets and finance is rigorous, robust and transparent.

5. Non-Annex I Parties to the Convention will implement mitigation actions, including those to be submitted to the secretariat by non-Annex I Parties in the format given in Appendix II by 31 January 2010, for compilation in an INF document, consistent with Article 4.1 and Article 4.7 and in the context of sustainable development. Least developed countries and small island developing States may undertake actions voluntarily and on the basis of support. Mitigation actions subsequently taken and envisaged by Non-Annex I Parties, including national inventory reports, shall be communicated through national communications consistent with Article 12.1(b) every two years on the basis of guidelines to be adopted by the Conference of the Parties. Those mitigation actions in national communications or otherwise communicated to the Secretariat will be added to the list in appendix II. Mitigation actions taken by Non-Annex I Parties will be subject to their domestic measurement, reporting and verification the result of which will be reported through their national communications every two years. Non-Annex I Parties will communicate information on the implementation of their actions through National Communications, with provisions for international consultations and analysis under clearly defined guidelines that will ensure that national sovereignty is respected. Nationally appropriate mitigation actions seeking international support will be recorded in a registry along with relevant technology, finance and capacity building support. Those actions supported will be added to the list in appendix II. These supported nationally appropriate mitigation actions will be subject to international measurement, reporting and verification in accordance with guidelines adopted by the Conference of the Parties.

6. We recognize the crucial role of reducing emission from deforestation and forest degradation and the need to enhance removals of greenhouse gas emission by forests and agree on the need to provide positive incentives to such actions through the immediate establishment of a mechanism including REDD-plus, to enable the mobilization of financial resources from developed countries.

7. We decide to pursue various approaches, including opportunities to use markets, to enhance the cost-effectiveness of, and to promote mitigation actions. Developing countries, especially those with low emitting economies should be provided incentives to continue to develop on a low emission pathway.

8. Scaled up, new and additional, predictable and adequate funding as well as improved access shall be provided to developing countries, in accordance with the relevant provisions of the Convention, to enable and support enhanced action on mitigation, including substantial finance to reduce emissions from deforestation and forest degradation (REDD-plus), adaptation, technology development and transfer and capacity-building, for enhanced implementation of the Convention. The collective commitment by developed countries is to provide new and additional resources, including forestry and investments through international institutions, approaching USD 30 billion for the period 2010 . 2012 with balanced allocation between adaptation and mitigation. Funding for adaptation will be prioritized for the most vulnerable developing countries, such as the least developed countries, small island developing States and Africa. In the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation, developed countries commit to a goal of mobilizing jointly USD 100 billion dollars a year by 2020 to address the needs of developing countries. This funding will come from a wide variety of sources, public and private, bilateral and multilateral, including alternative sources of finance. New multilateral funding for adaptation will be delivered through effective and efficient fund arrangements, with a governance

structure providing for equal representation of developed and developing countries. A significant portion of such funding should flow through the Copenhagen Green Climate Fund.

9. To this end, a High Level Panel will be established under the guidance of and accountable to the Conference of the Parties to study the contribution of the potential sources of revenue, including alternative sources of finance, towards meeting this goal.

10. We decide that the Copenhagen Green Climate Fund shall be established as an operating entity of the financial mechanism of the Convention to support projects, programme, policies and other activities in developing countries related to mitigation including REDD-plus, adaptation, capacity-building, technology development and transfer.

11. In order to enhance action on development and transfer of technology we decide to establish a Technology Mechanism to accelerate technology development and transfer in support of action on adaptation and mitigation that will be guided by a country-driven approach and be based on national circumstances and priorities.

12. We call for an assessment of the implementation of this Accord to be completed by 2015, including in light of the Convention's ultimate objective. This would include consideration of strengthening the long-term goal referencing various matters presented by the science, including in relation to temperature rises of 1.5 degrees Celsius.

ANNEXE III

STOCKS TOTAUX DE CARBONE SÉQUESTRÉS PAR GRANDE ZONE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Zone agro-écologique	Stocks de carbone (Pg C)		Densité moyenne de C (kg/m ³) ou capacité de stockage en carbone	
	30 cm profondeur	1 m profondeur	30 cm profondeur	1 m profondeur
Tropicale chaud et humide	92 - 95	176 - 182	5,2 - 5,4	10,0 - 10,4
Tropicale chaud saisonnièrement sec	63 - 67	122 - 128	3,6 - 3,8	7,0 - 7,3
Tropicale frais	29 - 31	56 - 59	4,4 - 4,7	8,4 - 8,9
Aride	49 - 55	91 - 100	2,0 - 2,2	3,7 - 4,1
Subtropicale avec pluies estivales	33 - 36	64 - 68	4,5 - 4,7	8,6 - 9,1
Subtropicale avec pluies hivernales	18 - 20	37 - 41	3,6 - 3,9	7,2 - 8,0
Tempérée océanique	20 - 22	40 - 44	5,8 - 6,4	11,7 - 12,9
Tempérée continentale	21 - 126	1 233 - 243	5,6 - 5,9	10,8 - 11,3
Boréale	203 - 210	478 - 435	9,8 - 10,2	23,1 - 24,0
Polaire et alpine (couches de glace exclue)	57 - 63	167 - 188	7,0 - 7,8	20,6 - 23,8

Source : Batjes 1999

ANNEXE IV

CIBLES CHIFFRÉES DE QUELQUES PAYS DÉCOULANT DE L'ACCORD DE COPENHAGUE

Pays	Cible de réduction	Année de référence	Conditions à l'atteinte des objectifs
Australie	5 à 15% ou 25%	2000	25% si les autres pays s'engagent à des cibles ambitieuses
Canada	17%	2005	Identique à celle des États-Unis
Union européenne	20 ou 30%	1990	Augmentation de la réduction à 30% dans le cas où les autres pays développés s'engagent à des cibles semblables et que les pays en développement contribue en fonction de leurs capacités par rapport à leurs responsabilités.
Islande	30%	1990	Idem à l'Union Européenne
Japon	25%	1990	À condition qu'il y ait établissement d'un cadre juste et efficace au niveau international auquel chaque économie majeure participe et que chacun d'eux se fixe des objectifs ambitieux
Nouvelle-Zélande	Entre 10 et 20%	1990	À condition qu'il y ait un engagement global pour limiter l'augmentation à 2°C, que les pays développés adoptent des cibles semblables à la Nouvelle-Zélande, qu'il y ait un plein recours à un marché du carbone large et efficient...
Norvège	30 ou 40%	1990	À condition que les principales parties émettrices de GES s'alignent sur la cible de limiter l'augmentation de la température à 2°C, la Norvège augmentera sa cible à 40%
Russie	15-25%	1990	Tous les émetteurs majeurs s'engagent à des obligations légales à réduire leur GES...
États-Unis	17%	2005	Plusieurs autres engagements à long terme dans le texte officiel (voir référence)

Pays	Cibles	Année de référence	Actions
Brésil	Réduction d'environ 36% des émissions prévues pour 2020	2020	Plusieurs actions citées dans le document officiel (voir référence)
Chine	Diminution des émissions par unité de PIB de 40 à 45%	2005	Accroître la part de carburants non fossiles autour de 15%, accroître le recouvrement forestier de 40 millions d'hectares ainsi que les stocks forestiers de 1,3 million de m ³ , par rapport au niveau de 2005
Inde	20 à 25%	2005	

ANNEXE V

**MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCHELLE
D'INTERPRÉTATION**

Critères	Pondération	Cote la plus élevée (+2)	Total	Cote la moins élevée (-2)	Total
No 1	1	+2	+2	-2	-2
No 2	3	+2	+6	-2	-6
No 3	2	+2	+4	-2	-4
No 4	1	+2	+2	-2	-2
No 5	4	+2	+8	-2	-8
No 6	3	+2	+6	-2	-6
No 7	2	+2	+4	-2	-4
No 8	2	+2	+4	-2	-4
No 9	2	+2	+4	-2	-4
No 10	2	+2	+4	-2	-4
No 11	3	+2	+6	-2	-6
No 12	3	+2	+6	-2	-6
No 13	3	+2	+6	-2	-6
No 14	2	+2	+4	-2	-4
No 15	3	+2	+6	-2	-6
Total			+72=100%		-72=100%

Échelle	Pourcentage	Interprétation
-55 à -72	75-100 %	Échec fort
-33 à -54	45-75 %	Échec moyen
-8 à -32	10-45 %	Échec faible
-7 à +7	0-10 %	Neutralité
+8 à +32	10-45 %	Succès faible
+33 à +54	45-75 %	Succès moyen
+55 à +72	75-100 %	Succès fort

